



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

montagne

Question écrite n° 88498

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le rapport parlementaire chargé d'élaborer un acte II de la loi montagne. Il recommande de relancer et d'accompagner l'agriculture, l'industrie et l'artisanat de montagne. Pour cela, il propose de favoriser la constitution de clusters fondés sur les savoir-faire sur les filières spécifiques et les industries liés à la montagne. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

Le rapport parlementaire des députés Annie GENEVARD et Bernadette LACLAIS sur un Acte II de la loi "Montagne" recommandait de relancer et d'accompagner l'agriculture, l'industrie et l'artisanat de montagne à travers la constitution de clusters spécifiques au savoir-faire et aux filières de montagne. L'article 1er de la loi no 2016-1888 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016 rappelle la nécessaire prise en compte des spécificités de la montagne, notamment en matière de politiques de développement économique et le principe de l'encouragement du « développement économique de la montagne, notamment en soutenant les activités industrielles et l'artisanat liés à la montagne ou présents en montagne et la formation de grappes d'entreprises. » Dans la feuille de route du Premier ministre, le Gouvernement s'engageait notamment à porter une attention particulière aux projets en montagne à l'occasion du second appel à projets Pôles territoriaux de coopération économique et à accompagner les démarches collectives de création d'indications géographiques pour des productions artisanales à forte valeur ajoutée, dans le cadre des conventions interrégionales de massif.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88498

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7105

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2017](#), page 2629